



CRIDON Nord-Est

Lille, le 17 mai 2010

Mon Cher Confrère et Mon Cher Maître,

Après notre première demi-journée tournée vers le droit patrimonial de la famille, nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place de notre second après-midi qui sera consacré au droit de l'entreprise.

C'est ainsi que **François Fruleux**, Docteur en Droit, Diplômé supérieur du notariat, Chargé de cours à l'Université de Lille 2, Consultant au Cridon Nord-Est, reviendra sur les **exonérations dont peuvent bénéficier les transmissions d'entreprises dans le cadre des engagements « Dutreil » réformés à plusieurs reprises ces dernières années** ; il s'agira de :

- rappeler les principes et règles de bases que doit maîtriser tout praticien dans le cadre de la réalisation d'une transmission préparée ou non, et notamment dans le cadre d'un règlement successoral ;
- montrer, cas pratique à l'appui, l'utilisation qui peut être faite des nouvelles dispositions permettant de réaliser la transmission d'une entreprise familiale au profit d'un enfant repreneur dans des conditions financières optimales en ayant recours à la holding de rachat.

William Altide, Consultant au Cridon Nord-Est, Chargé d'enseignement à l'Université de Lille 2, abordera ensuite une problématique aujourd'hui fréquemment rencontrée : **l'optimisation de l'acquisition de l'immobilier d'exploitation**.

Traditionnellement, se dessinait une alternative simple : lorsque l'exploitation était diligentée sous une forme sociétaire, l'acquisition pouvait être opérée soit par la société elle-même, soit encore par l'exploitant (éventuellement dans le cadre d'une société constituée à cette occasion).

Bien que cette lecture ait conservé un certain degré de pertinence, de nouveaux schémas sont apparus, particulièrement tentants, utilisant une technique d'acquisition démembrée de l'immobilier d'exploitation. L'usufruit temporaire est acquis par la société d'exploitation, tandis que la nue-propriété est acquise par l'exploitant.

Ce schéma doit-il être approuvé ? Comment le mettre en œuvre ? Peut-il encore faire l'objet de tentatives d'optimisation ?

L'après-midi s'achèvera avec **Frédéric Vauvillé**, Conseiller scientifique du Cridon Nord-Est, Professeur agrégé à l'Université de Lille 2, qui présentera, dans ses grandes lignes, cette révolution juridique qui s'apprête à voir le jour : **l'entreprise individuelle à responsabilité limitée**.

En cas de mauvaise réception, veuillez nous contacter.

9 rue de Puébla. 59042 Lille cedex.
Téléphone: 03 28 38 18 38
Télécopie 03 20 30 64 92

Courriel : secretariat@cridon-ne.org
Site : <http://www.cridon-ne.org>



Certifié ISO 9001 version 2000

Cette nouveauté qui devrait être opérationnelle dès le 1^{er} janvier prochain, permettra à tout entrepreneur individuel d'isoler les biens affectés à l'exercice de sa profession et corrélativement de protéger ses biens privés des poursuites de ses créanciers professionnels. D'emblée, le mécanisme s'annonce délicat : comment l'articuler avec le droit des régimes matrimoniaux et le droit des successions ? Est-il réellement efficace en tant que technique de protection patrimoniale, en particulier, en cas de procédure collective ? En toute hypothèse, l'entreprise individuelle à responsabilité limitée imposera de repenser l'ensemble des stratégies de protection de l'entrepreneur individuel, qu'il s'agisse notamment du recours à la société ou de la déclaration notariée d'insaisissabilité.

Cet après-midi de formation débutera à 14 heures précises pour s'achever vers 17 heures 45. Vous trouverez comme d'habitude ci-joint un bulletin unique que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner avant la date-butoir fixée pour l'après-midi que vous aurez choisi.

Nous vous prions de bien vouloir noter que notre document de travail sera disponible sur notre site : www.cridon-ne.org dès le 4 juin prochain ; nous vous rappelons que, comme lors de nos dernières formations, **ce document ne sera pas distribué sur place, si bien que chacun est invité à en assurer lui-même la reproduction en tout ou partie.**

Nous vous signalons enfin que nous vous enverrons à l'issue de cette formation notre Florilège de printemps 2010 qui regroupera nos deux après-midi.

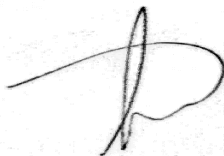
En espérant que nous vous compterons nombreux à cet après-midi de formation, nous vous prions, Mon Cher Confrère et Mon Cher Maître, de croire en l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président du CRIDON,



E. ALLARD

Le Conseiller Scientifique,



F. VAUVILLE

Le Directeur,



D. BOULANGER

BULLETIN D'INSCRIPTION
aux formations de printemps 2010 du CRIDON Nord-Est
A retourner au CRIDON NORD-EST, 9 Rue de Puébla,
BP 51212 – 59013 LILLE CEDEX

A L'ATTENTION DE LAURENCE FLEURY (TÉL. 03.28.38.17.30)

Maître..... Notaire à.....

Assistera à la réunion de (*) :

<input type="checkbox"/>	AMIENS, le jeudi 10 juin 2010 au CRDP , 45 Rue Saint Leu à Amiens (Auditorium). Parking conseillé : parking St Leu à proximité de la Faculté de Droit.. Parking conseillé : parking St Leu à proximité de la Faculté de Droit. Merci de nous envoyer votre réponse avant le 1^{er} juin 2010.
<input type="checkbox"/>	BOULOGNE SUR MER, le mardi 15 juin 2010 à l'Université du Littoral Côte d'Opale , 21 Rue St Louis à BOULOGNE SUR MER, amphithéâtre n° 1. Un parking payant est situé à proximité de la Faculté de Droit. Merci de nous envoyer votre réponse avant le 7 juin 2010.
<input type="checkbox"/>	DOUAI, le jeudi 17 juin 2010 à la la Faculté de Droit de Douai , Rue d'Esquerchin à DOUAI (grand amphithéâtre). Le parking de la Faculté de Droit est à votre disposition. Merci de nous envoyer votre réponse avant le 9 juin 2010.
<input type="checkbox"/>	REIMS, le mardi 22 juin 2010 à La Chambre Interdépartementale des Notaires , 44 cours Jean-Baptiste Langlet à REIMS (salle des adjudications). Le parking « D'Erlon » situé face à la gare de Reims est à proximité de la Chambre Interdépartementale des Notaires ou à défaut le parking « Buirette », Rue Buirette à Reims. Ces deux parkings sont situés au centre ville et indiqués par fléchage. Merci de nous envoyer votre réponse avant le 14 juin 2010.
<input type="checkbox"/>	PONT A MOUSSON, le mercredi 23 juin 2010 à l'Abbaye des Prémontrés , 9 Rue St Martin à PONT A MOUSSON. Un parking d'une capacité de 350 places est situé à proximité de l'Abbaye devant le Lycée Marquette (Rue St Martin à Pont à Mousson). Merci de nous envoyer votre réponse avant le 15 juin 2010.

(*) Merci de mettre une croix en face du lieu de votre choix.

Sera accompagné de : M.....
M.....
M.....

Joint un chèque de **(10 € par participant)** à l'ordre du CRIDON Nord-Est.

Souhaite avoir confirmation de son inscription par courrier électronique à l'adresse suivante : ou par fax à ce n° :

Souhaite recevoir un plan d'accès, sur simple demande adressée à Laurence Fleury.